

DISCOURS PRONONCÉ PAR M. LE PRÉSIDENT DE LA
RÉPUBLIQUE DU BURKINA FASO
BLAISE COMPAORÉ

Sommet Union Européenne-Afrique

Lisbonne, le 8 décembre 2007

Au nom de la région ouest-africaine et pour le continent africaine, je voudrais souligner que depuis le lancement du cycle de Doha en novembre 2001, le lien entre commerce et développement a été reconnu par l'ensemble des pays membres de l'Organisation mondiale du commerce.

Le commerce devrait être un instrument au service de la croissance et de la lutte contre la pauvreté dans la mesure où il permet de disposer de ressources financières substantielles pour financer le développement.

Au Burkina Faso, par exemple, le commerce du coton procure très de 60% des recettes d'exportation et plus de 12% de la population dépend directement ou indirectement de cette filière.

C'est pourquoi, les subventions constituent de véritables entraves à nos stratégies de développement et à nos efforts d'investissement.

Mesdames, Messieurs,

Les relations Afrique-Union Européenne ont été fructueuses. Toutefois, sur le plan commercial, les conventions qui lient l'Afrique à l'Europe, en dépit d'un régime réciproque, n'ont pas permis d'améliorer les parts de marché de notre continent, qui sont passées d'environ 7%, en 1976, à moins de 2%, aujourd'hui.

Si cette situation trouve une explication dans une certaine iniquité des règles du commerce international, une autre explication et pas des moindres, réside dans la faiblesse de la compétitivité et de l'offre de produits du continent.

En effet, les performances économiques dépendent des facteurs de production que sont notamment les infrastructures et le capital humain.

Le renforcement des infrastructures est déterminant pour la valorisation des produits, leur diversification et pour le dynamisme des exportations.

Mesdames, Messieurs,

Le prodigieux développement des échanges dans l'économie mondialisée et l'extraordinaire mouvement des personnes et des biens font du secteur des transports un segment majeur des infrastructures.

Toutefois, les investissements dans ce domaine restent très faibles et notre engagement pour des programmes plus ambitieux est souhaitable à la fois pour les pays les moins avancés et pour les pays à revenu intermédiaire.

Les coûts relativement élevés de transport compromettent gravement la compétitivité des exportations africaines et contribuent à élever les prix des importations, notamment ceux des biens d'investissement.

La contre performance des systèmes de transport, de distribution de l'eau, d'énergie et de communication est un obstacle à la spécialisation et au développement des marchés.

Ce handicap concerne également les infrastructures de télécommunications, indispensables à la mise en place d'un réseau inter-états garantissant un meilleur service aux usagers.

La qualité des infrastructures demeure par conséquent essentielle pour le développement économique et social de nos pays.

Cependant, leurs coûts, de plus en plus élevés, ne permettent plus aux États de les développer individuellement.

La solution réside donc dans les grands programmes régionaux où l'usage est communautaire.

A ce titre, la CEDEAO et l'UEMOA ont élaboré des projets ambitieux dans le domaine des infrastructures, comme le Programme économique régional et le Programme qualité, en attente de financement. Dans les autres communautés économiques régionales, des schémas similaires sont élaborés.

C'est le lieu pour moi d'inviter l'Europe à accorder une attention spéciale à la mobilisation des moyens financiers nécessaires à l'exécution de ces programmes.

Mesdames, Messieurs,

La coopération et l'intégration régionales peuvent faciliter le commerce intra-africain, contribuer à la compétitivité des exportations, favoriser les économies d'échelle tout en stimulant la création d'emplois.

Au nombre des mesures pratiques pouvant faciliter le développement des infrastructures en Afrique, figure la convergence stratégique des régimes réglementaires et une coordination transfrontière effective.

Les pays africains ont, en outre, besoin d'une certaine flexibilité d'action pour mobiliser des ressources financières publiques en quantité suffisante afin de répondre aux besoins dans le secteur des infrastructures sans créer de déficits budgétaires excessifs.

C'est pourquoi, la solidarité internationale doit être mise à contribution et j'invite, pour ce faire, les donateurs bilatéraux et multilatéraux à accroître leur participation au financement de projets sous-régionaux et régionaux en Afrique.

A cet effet, les donateurs européens doivent considérer avec sollicitude la 15^{ème} reconstitution des ressources de l'IDA, instrument privilégié pour le financement des infrastructures sur le continent.

Les institutions financières internationales ont un rôle important à jouer dans le financement des infrastructures, catalyseurs

d'investissements étrangers et moyen de promotion du développement rural.

La diminution des flux d'investissement en valeur réelle et l'établissement de partenariats économiques non-équitablest restent pour l'Afrique une préoccupation majeure au regard des Objectifs du Millénaire pour le développement.

Le poids de la dette, la faiblesse des recettes d'exportation, en raison de la baisse des prix des produits de base, constituent d'importants facteurs exogènes qui limitent la capacité de nombreux pays africains à mobiliser les capitaux nécessaires aux investissements dans le domaine des infrastructures.